

Entente de débit préautorisé (« DPA ») personnelle Formulaire de changement de compte bancaire

Pour changer le compte bancaire dans le cadre de l'entente de débit préautorisé, veuillez remplir le présent formulaire et le retourner à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Veuillez détacher la *Copie du participant de régime* et la conserver pour vos dossiers.

Participant de régime : _____ Numéro(s) du/des régime(s) : _____

N° d'identification du participant de régime : _____

Renseignements sur le compte

Nom et adresse de l'institution financière : _____

Numéro de domiciliation : _____ Code bancaire : _____ Numéro de compte : _____

Note importante : Veuillez faire parvenir la présente entente de DPA et une formule de chèque non signée et portant la mention « NUL » au service Administration des adhésions. Administration des adhésions doit recevoir l'entente de DPA dûment remplie au moins 14 jours avant la date du premier retrait.

Modalités de la présente entente de DPA personnelle

<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation • Signatures • Changements relatifs au compte • Confirmation des retraits • Renseignements sur les prélèvements sans provision • Cession • Révocation • Recours 	<p>À noter : Dans le présent formulaire, toute référence à « la présente entente de DPA » comprend les modifications apportées ultérieurement à celle-ci.</p> <p>En tant que titulaire de compte, j'autorise La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) et mon institution financière, laquelle est indiquée ci-dessus, à retirer de mon compte, le troisième jour de chaque mois ou le jour ouvrable suivant, les paiements que j'ai accepté de faire aux termes du/des régime(s) indiqué(s) ci-dessus [le/les régime(s)], ou selon ce qui serait autrement spécifié dans la présente entente de DPA, comme si j'avais moi-même signé un chèque. Je comprends que tout changement apporté au/aux régime(s), ce qui inclut, selon le cas, toute modification visant les montants, le mode de paiement ou le montant du paiement exigé (y compris tout changement demandé à l'égard de la présente entente de DPA), ou bien toute interruption et reprise de paiements automatiques aux termes de la présente entente de DPA, pourrait entraîner l'augmentation ou la réduction du montant retiré ou qui doit être retiré de mon compte mensuellement. Par conséquent, j'autorise de telles augmentations ou réductions, et renonce à toute exigence de préavis à leur égard.</p> <p>J'accepte que la Canada Vie recueille, utilise, conserve et échange des renseignements personnels à mon égard, en ma qualité de titulaire de compte et strictement aux fins de l'exécution de la présente entente de DPA. Je conviens qu'une photocopie ou une copie électronique de la présente entente de DPA est aussi valide que l'original.</p> <p>Je certifie que toutes les personnes dont la signature est exigée pour autoriser la présente entente de DPA ont apposé leur signature ci-dessous, y compris tout titulaire d'un compte conjoint.</p> <p>J'aviserai la Canada Vie de tout changement concernant mon institution financière, ma succursale ou mon numéro de compte. Afin que les retraits se poursuivent sans interruption, un tel avis de changement devra être effectué au moins 14 jours avant la date du prochain retrait. La Canada Vie peut modifier la présente autorisation selon mes directives verbales, mais elle n'y est pas obligée.</p> <p>Je consens à examiner régulièrement les renseignements concernant mon compte. Si je ne suis pas d'accord ou que je m'interroge quant au montant retiré ou quant à toute modification touchant le compte, j'en aviserai la Canada Vie par écrit dans les 90 jours suivant le retrait ou la modification touchant le compte; autrement, je conviens que le retrait ou la modification au compte seront considérés être en règle.</p> <p>Voici les coordonnées de la Canada Vie pour toute question liée aux retraits : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Administration des adhésions – D704, Case postale 6000, Succursale Main, Winnipeg (Manitoba) R3C 3A5; Téléphone : 204 946-8094.</p> <p>S'il n'y a pas suffisamment de fonds dans mon compte pour régler le montant total exigible (« exigible » en tant que montant dû ou tout montant autrement précisé comme devant être retiré aux termes de la présente entente de DPA), j'autorise la Canada Vie à faire immédiatement une seconde tentative pour prélever le montant exigible (lequel pourrait être supérieur au montant qui était exigible lors de la première tentative). Si la seconde tentative de retrait est également refusée pour cause d'insuffisance de fonds (ou si la Canada Vie décide, à son entière discrétion, de ne pas faire de seconde tentative), je conviens que les paiements préautorisés seront suspendus et qu'ils seront possiblement annulés par la Canada Vie. Je comprends qu'il m'incombent de régler les frais d'insuffisance de fonds, le cas échéant.</p> <p>Par les présentes, je renonce à ce que la Canada Vie m'informe préalablement par écrit de la cession par la Canada Vie de la présente entente de DPA.</p> <p>La présente entente de DPA peut être révoquée si un retrait est refusé ou annulé par l'institution financière, ou moyennant un préavis écrit de 30 jours que je remets à la Canada Vie ou que la Canada Vie me remet.</p> <p>Pour obtenir un spécimen d'avis d'annulation ou de plus amples renseignements sur votre droit d'annuler la présente entente de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site www.cdnpay.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements sur votre entente de DPA, adressez-vous au service Administration des adhésions de la Canada Vie, au 204 946-8094.</p> <p>Je conviens que si les paiements préautorisés sont suspendus, la Canada Vie peut, à son entière discrétion, changer d'office le mode de paiement en fonction de tout mode de débit sans autorisation alors offert par elle. La Canada Vie peut, à son entière discrétion, demander une nouvelle entente de DPA écrite si la présente entente de DPA est révoquée pour quelque raison que ce soit.</p> <p>Vous avez certains droits de recours advenant qu'une somme débitée ne soit pas conforme à la présente entente de DPA. Par exemple, vous avez le droit à un remboursement à l'égard de toute somme débitée qui n'est pas autorisée ou qui n'est pas conforme à la présente entente de DPA. Pour obtenir de l'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site www.cdnpay.ca.</p>
---	---

Fait à : _____ le _____
 Ville Province Jour Mois Année

Nom du titulaire de compte _____
 Nom de l'autre ou des autres titulaires, dans le cas d'un compte conjoint _____

Signature du titulaire de compte _____
 Signature de l'autre ou des autres titulaires, dans le cas d'un compte conjoint, si nécessaire aux besoins du compte _____

_____ _____

Copie du participant de régime
Veillez détacher cette page et la conserver dans vos dossiers.

Entente de débit préautorisé (« DPA ») personnelle
Formulaire de changement de compte bancaire

Modalités de la présente entente de DPA personnelle

<ul style="list-style-type: none">• Autorisation• Signatures• Changements relatifs au compte• Confirmation des retraits• Renseignements sur les prélèvements sans provision• Cession• Révocation• Recours	<p>À noter : Dans le présent formulaire, toute référence à « la présente entente de DPA » comprend les modifications apportées ultérieurement à celle-ci.</p> <p>En tant que titulaire de compte, j'autorise La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) et mon institution financière, laquelle est indiquée ci-dessus, à retirer de mon compte, le troisième jour de chaque mois ou le jour ouvrable suivant, les paiements que j'ai accepté de faire aux termes du/des régime(s) indiqué(s) ci-dessus [le/les régime(s)], ou selon ce qui serait autrement spécifié dans la présente entente de DPA, comme si j'avais moi-même signé un chèque. Je comprends que tout changement apporté au/aux régime(s), ce qui inclut, selon le cas, toute modification visant les montants, le mode de paiement ou le montant du paiement exigé (y compris tout changement demandé à l'égard de la présente entente de DPA), ou bien toute interruption et reprise de paiements automatiques aux termes de la présente entente de DPA, pourrait entraîner l'augmentation ou la réduction du montant retiré ou qui doit être retiré de mon compte mensuellement. Par conséquent, j'autorise de telles augmentations ou réductions, et renonce à toute exigence de préavis à leur égard.</p> <p>J'accepte que la Canada Vie recueille, utilise, conserve et échange des renseignements personnels à mon égard, en ma qualité de titulaire de compte et strictement aux fins de l'exécution de la présente entente de DPA. Je conviens qu'une photocopie ou une copie électronique de la présente entente de DPA est aussi valide que l'original.</p> <p>Je certifie que toutes les personnes dont la signature est exigée pour autoriser la présente entente de DPA ont apposé leur signature ci-dessous, y compris tout titulaire d'un compte conjoint.</p> <p>J'aviserai la Canada Vie de tout changement concernant mon institution financière, ma succursale ou mon numéro de compte. Afin que les retraits se poursuivent sans interruption, un tel avis de changement devra être effectué au moins 14 jours avant la date du prochain retrait. La Canada Vie peut modifier la présente autorisation selon mes directives verbales, mais elle n'y est pas obligée.</p> <p>Je consens à examiner régulièrement les renseignements concernant mon compte. Si je ne suis pas d'accord ou que je m'interroge quant au montant retiré ou quant à toute modification touchant le compte, j'en aviserai la Canada Vie par écrit dans les 90 jours suivant le retrait ou la modification touchant le compte; autrement, je conviens que le retrait ou la modification au compte seront considérés être en règle.</p> <p>Voici les coordonnées de la Canada Vie pour toute question liée aux retraits : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Administration des adhésions – D704, Case postale 6000, Succursale Main, Winnipeg (Manitoba) R3C 3A5; Téléphone : 204 946-8094.</p> <p>S'il n'y a pas suffisamment de fonds dans mon compte pour régler le montant total exigible (« exigible » en tant que montant dû ou tout montant autrement précisé comme devant être retiré aux termes de la présente entente de DPA), j'autorise la Canada Vie à faire immédiatement une seconde tentative pour prélever le montant exigible (lequel pourrait être supérieur au montant qui était exigible lors de la première tentative). Si la seconde tentative de retrait est également refusée pour cause d'insuffisance de fonds (ou si la Canada Vie décide, à son entière discrétion, de ne pas faire de seconde tentative), je conviens que les paiements préautorisés seront suspendus et qu'ils seront possiblement annulés par la Canada Vie. Je comprends qu'il m'incombent de régler les frais d'insuffisance de fonds, le cas échéant.</p> <p>Par les présentes, je renonce à ce que la Canada Vie m'informe préalablement par écrit de la cession par la Canada Vie de la présente entente de DPA.</p> <p>La présente entente de DPA peut être révoquée si un retrait est refusé ou annulé par l'institution financière, ou moyennant un préavis écrit de 30 jours que je remets à la Canada Vie ou que la Canada Vie me remet.</p> <p>Pour obtenir un spécimen d'avis d'annulation ou de plus amples renseignements sur votre droit d'annuler la présente entente de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site www.cdnpay.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements sur votre entente de DPA, adressez-vous au service Administration des adhésions de la Canada Vie, au 204 946-8094.</p> <p>Je conviens que si les paiements préautorisés sont suspendus, la Canada Vie peut, à son entière discrétion, changer d'office le mode de paiement en fonction de tout mode de débit sans autorisation alors offert par elle. La Canada Vie peut, à son entière discrétion, demander une nouvelle entente de DPA écrite si la présente entente de DPA est révoquée pour quelque raison que ce soit.</p> <p>Vous avez certains droits de recours advenant qu'une somme débitée ne soit pas conforme à la présente entente de DPA. Par exemple, vous avez le droit à un remboursement à l'égard de toute somme débitée qui n'est pas autorisée ou qui n'est pas conforme à la présente entente de DPA. Pour obtenir de l'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site www.cdnpay.ca.</p>
--	---